



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1012

du 17 juin 2024



Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines		
- Appel à candidatures : chargé de mission formation et innovation ASH / mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - Rentrée scolaire 2024		4
Division des Personnels Enseignants		
- Appel à candidatures : enseignant coordonnateur de dispositif relais		8
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques		
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2024 - Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		11
- Tableau d'avancement au titre de l'année 2024 d'assistant(e) principal(e) de service social des administrations de l'État (ASSAE)		12
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps de secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2024		13
Ecole Académique de la Formation Continue		
- Appel à candidature d'accompagnateur CARDIE - CNR pôle innovation/expérimentation pédagogiques		15
Division des Examens et Concours		
- Indemnités de chefs de centres des baccalauréats général, technologique et professionnel - Session 2024		17
- Baccalauréat professionnel - Session 2024 : Epreuves orales de contrôle		20

.../...

Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
- Appel à candidatures : chargé(e) de mission diffusion de la culture scientifique	28
Service Vie Scolaire	
- Composition de la commission instruction en famille (IEF)	31

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DRRH/24-1012-231 du 17/06/2024

APPEL A CANDIDATURES : CHARGE DE MISSION FORMATION ET INNOVATION ASH / MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - RENTREE SCOLAIRE 2024

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, un poste susceptible d'être vacant, sera à pourvoir pour la prochaine rentrée au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep) :

Chargé(e) de mission formation-innovation (CM FI)

Placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la Miraep, ce personnel exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique et comportant l'avis des corps d'inspection, selon les consignes ci-dessous :

Objet : **POSTE MIRAEP (CM FI) ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM - PRENOM**

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DDRH ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE

Année 2024-2025

	INTITULE DU POSTE	CHARGE DE MISSION FORMATION ET INNOVATION auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2024 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission formation et innovation est placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
	MISSIONS	<p>Le chargé de mission formation et innovation contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap dans le cadre des 3 axes de la feuille de route de région académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir le parcours de formation à tous les élèves - Porter une attention particulière à la relation avec les familles - Développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité à tous les personnels <p>Son action s'inscrit plus particulièrement autour de deux axes : la formation et les actions innovantes.</p> <p><u>Formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impulser le développement du volet pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et développer le volet inter-degré et pluri-catégoriel en coopération avec les membres de la Miraep ➤ Contribuer à la conception du volet pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du plan académique de formation de l'analyse des besoins à l'élaboration d'accompagnement modulaire ➤ Coordonner les actions relevant de la Miraep, en lien renforcé avec l'École académique de la formation continue ➤ Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du volet pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du plan académique de formation : cycles enseignants et AESH ➤ Coordonner et animer les groupes liés à la mise en œuvre de la formation pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : groupe d'appui pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, réseau académique de professeurs-ressources, référents d'établissement inclusif ➤ Initier l'élaboration des outils nécessaires au fonctionnement des différents dispositifs <p><u>Innovation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'École inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre les actions conduites dans le cadre des partenariats conventionnés, les actions et événements conduits dans le champ de l'École inclusive en appui aux conseillers pédagogiques
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles ➤ Savoir développer une ingénierie de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 17 juillet 2023. Ils bénéficient d'une indemnité mensuelle au taux 2. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae à : ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr Copie à : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

FORMULAIRE DE CANDIDATURE DES ENSEIGNANTS

POSTE MIRAEP : CM FI - RS 2024

CANDIDAT(E)		
NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> PLP	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON
DISCIPLINE : (2 nd degré) :		Ancienneté de services :

AFFECTATION (Poste occupé) OU RATTACHEMENT ADMINISTRATIF (selon votre situation)	
1^{er} degré : Circonscription :	RNE :
2nd degré : Etablissement :	RNE :

CERTIFICATION		
<input type="checkbox"/> OBTENUE : <input type="checkbox"/> CAPPEI module : année : <input type="checkbox"/> CAPA-SH option : année : <input type="checkbox"/> 2CA-SH option : année :	<input type="checkbox"/> EN COURS : <input type="checkbox"/> Formation CAPPEI en cours <input type="checkbox"/> Départ en formation CAPPEI	<input type="checkbox"/> PAS DE CERTIFICATION
Autres certifications		

POSTE SOLLICITE

AVIS	
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (en fonction du lieu d'exercice) : <input type="checkbox"/> Chef d'établissement <input type="checkbox"/> IEN de circonscription <input type="checkbox"/> IEN-ASH	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	Date :

AVIS DES CORPS D'INSPECTION (en fonction du corps et de la fonction exercée) <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET <input type="checkbox"/> IEN-ASH	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	Date :

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Dernier rapport d'inspection



DIPE/24-1012-894 du 17/06/2024

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation de Vaucluse - ce.iio84@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant coordonnateur départemental de dispositif relais (département de Vaucluse) est à pourvoir à la rentrée 2024.

Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux.

Ce poste est ouvert aux enseignants du 2nd degré.

Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS

TEXTES DE REFERENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire du 30-08-2021 relative à la mise en œuvre des dispositifs relais dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée 2021, BA No 899 du 30-08-2021. • Circulaire du 19-02-2021 relative aux dispositifs relais- ateliers, classes et internats : schéma académique et pilotage.
CADRE GENERAL	<p>Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant les solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent.</p>
DESCRIPTION DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> • Poste à temps complet, enseignant placé sous l'autorité du chef d'établissement. • Poste à pourvoir au 01-09-2024. • Poste implanté à Bollène au collège Paul Eluard (prime REP). • Appui d'un AED. • Sessions d'accompagnement de 7 semaines. • Accompagnement au retour des élèves et suivi sur site.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrire un projet pédagogique annuel et le décliner par sessions, • Participer aux 3 commissions d'admission organisées dans l'année et recevoir les familles, • Travailler en lien avec les partenaires extérieurs de l'atelier relais, • Présenter le fonctionnement de l'atelier relais aux collèges du réseau, • Organiser les conditions de la nécessaire liaison avec l'équipe pédagogique et éducative de la classe d'origine des élèves admis temporairement en atelier relais, • Coordonner les interventions des intervenants extérieurs au sein de l'atelier relais (Université Populaire du Ventoux), • Evaluer les progrès des élèves et en rendre compte au collège d'origine (transmission d'évaluations et de bilans périodiques), • Préparer les jeunes aux examens de fin d'année (CFG, DNB), • Elaborer un bilan annuel de fonctionnement de l'atelier relais remis à l'IA-DASEN. Le suivi de cohorte sera réalisé avec un soin tout particulier.

<p>FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, • Assurer des heures d'enseignement et d'encadrement des élèves selon un emploi du temps hebdomadaire défini en amont, • Assurer le relais entre le dispositif et les établissements d'origine des élèves et les différents partenaires, • Assurer le suivi individualisé et l'évaluation des jeunes, • Accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation en y associant les familles et en lien étroit avec le CIO et les psychologues de l'éducation nationale.
<p>COMPETENCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du public adolescent en grande difficulté, • Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation personnalisés, • Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe, • Capacité à communiquer, • Connaissance des mécanismes de l'orientation, • Capacité à représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès des partenaires, à rendre compte régulièrement auprès de sa hiérarchie directe du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.
<p>PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant du 2nd degré. • Expérience auprès des publics difficiles souhaitée.
<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation, • Dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière, • CV <p>À adresser à Madame Marie-Line Tardivel inspectrice de l'information et de l'orientation : ce.iio84@ac-aix-marseille.fr Retour des candidatures dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.</p>

Contact : Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation du Vaucluse : ce.iio84@ac-aix-marseille.fr



DIEPAT/24-1012-228 du 17/06/2024

**TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024 - INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT -Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - chef du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux -Tel : 04 42 91 74 37- nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme EBERLE - Gestionnaire des personnels infirmiers - Tél : 04 42 91 72 56 - audrey.eberle@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tél : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER(E)S DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS CLASSE**

Les infirmier(e)s de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'Infirmiers de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur hors classe** et nommé(e)s au 1^{er} septembre 2024, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV	NOM	PRÉNOM	RNE	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	ABDELLACHE	Alima	0130038W	LGT MARSEILLEVEYRE	Marseille
2	Mme	BONAQUE	Véronique	0130151U	LP CHARLES MONGRAND	Port-de-Bouc
3	Mme	DELLAMONICA	Marie Thérèse	0132732Z	CLG ANDRE CHENIER	Marseille
4	Mme	FRECH	Nathalie	0130006L	LP GAMBETTA	Aix-en-Provence
5	Mme	GARCIA	Monique	0132786H	CLG MATAGOTS	La Ciotat
6	Mme	GERMANAZ	Edith	0050022X	CLG FRANCOIS MITTERRAND	Veynes
7	Mme	JEAN	Nathalie	0840970Y	CLG GERARD PHILIPPE	Avignon
8	Mme	LADARRE	Nathalie	0840007B	CLG JOSEPH ROUMANILLE	Avignon
9	Mme	LANSONNEUR	Katia	0133449D	CLG PIERRE MATRAJA	Sausset-les-Pins
10	Mme	NEDJEM	Nassera	0130002G	LGT PAUL CEZANNE	Aix-en-Provence
11	Mme	PLET	Christine	0049999X	D.S.D.E.N 04	Digne-les-Bains
12	Mme	SZKUTNICKI	Fabienne	0134009M	UNIVERSITE AIX MARSEILLE	Marseille
13	Mme	WEILL	Corinne	0840926A	CLG MARIE MAURON	Pertuis

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIEPAT/24-1012-229 du 17/06/2024

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024 D'ASSISTANT(E) PRINCIPAL(E) DE
SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (ASSAE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme PRINDERRE - gestion des médecins, CTSSAE et ASSAE - Tel : 04 42 91 72 37 - Mail : francoise.prinderre@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT(E) PRINCIPAL(E) DE SERVICE SOCIAL DES
ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT**

Les assistants de service social des administrations de l'État classe normale inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'assistant(e) de service social principal(e) des administrations de l'État** et nommés au 1^{er} septembre 2024, sont les suivants par ordre alphabétique :

N°	CIV.	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	VILLE
1	Mme	ALLEGRE	Emilie	DSDEN 13	MARSEILLE
2	Mme	AUBRY	Emilie	RECTORAT	AIX EN PROVENCE
3	Mme	BRIGNOL	Valérie	DSDEN 13	MARSEILLE
4	Mme	CHERGUI	Meriem	DSDEN 13	MARSEILLE
5	Mme	COGNON	Annie	DSDEN 13	MARSEILLE
6	Mme	DELAUZUN	Geraldine	DSDEN 84	AVIGNON
7	Mme	ELMLINGER	Sandra	DSDEN 13	MARSEILLE
8	Mme	GERARD	Elodie	DSDEN 04	DIGNE LES BAINS
9	Mme	HERNANDEZ	Laure	DSDEN 13	MARSEILLE
10	Mme	LE TIEC	Anne	DSDEN 13	MARSEILLE
11	Mme	RABAH	Marie-Pierre	DSDEN 13	MARSEILLE
12	Mme	RODRIGUEZ	Magali	DSDEN 84	AVIGNON
13	Mme	SURROCA	Laure	CROUS	AIX EN PROVENCE

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIEPAT/24-1012-230 du 17/06/2024

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (SAENES) AU TITRE DE
L'ANNEE 2024**

Références : Décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B modifié - Décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues, modifié - Décret n° 2008- 1385 du 19 décembre 2008 portant création du corps des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique de l'État - Décret n° 2010- 302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables au corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État - Décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Bulletin académique spécial n° 437 du 15 février 2021 relatif aux lignes directrices de gestion académiques - Note de service MENH2233335N du 1er décembre 2022 parue au bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 - Bulletin académique n° 963 du 3 avril 2023 relatif au plan pluriannuel (2021-2026) de requalification de la filière administrative – Bulletin académique n° 1000 du 11 mars 2024 relatif au recrutement par liste d'aptitude des SAENES au titre de l'année 2024

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef du bureau des personnels administratifs et des personnels jeunesse et sports - Tel : 04 42 91 72 28 - Mail : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme MERLIN - gestion des SAENES (A>H) - Tel : 04 42 91 72 29 - Mail : gabrielle.merlin@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I>Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - Mail : anne.corti@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps de SAENES avec effet au 1^{er} septembre 2024 sont les suivants :

Classement par ordre alphabétique :

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION	REQUALIFICATION SUR POSTE
ALLIONE	Morgane	LYCÉE FOURCADE GARDANNE	OUI
ANDRE-TARANGET	Catherine	UAPV	
ATGER	Caroline	RECTORAT AIX-EN-PROVENCE	NON
CAENBERGS	Cyril	CLG CHAPE MARSEILLE	NON
CANOVA	Valérie	AMU	
COCHAT	Joelle	CLG FONTREYNE GAP	OUI
DEMATTE	Sonia	DSDEN84 AVIGNON	NON
DI DOMENICO	Pascale	LP CASARES AVIGNON	OUI
DIAZ	Josiane	AMU	
DUFORT	Sylvie	RECTORAT AIX-EN-PROVENCE	NON
GALLEGO	Michèle	CLG LES GORQUETTES - RASTOIN CASSIS	OUI

GARCIN	Lisa	RECTORAT AIX-EN-PROVENCE	OUI
GORI	Corinne	LYCÉE VAL DE DURANCE PERTUIS	OUI
MORO	Nathalie	CROUS	
PAHUD	Valérie	LYCÉE MONNET VITROLLES	NON
PSAILA	Béatrice	DSDEN13 MARSEILLE	NON
RAYBAUD	Marie Rose	LYCÉE PASQUET ARLES	NON
RODRIGUEZ	Lydie	CLG ROSA PARKS MARSEILLE	NON
SANZ	Béatrice	LYCÉE RENÉ CHAR AVIGNON	NON
SELLITRI	Anne Marie	CLG COUTAREL ISTRES	OUI
SOUNA	Djamila	RECTORAT AIX-EN-PROVENCE	OUI
VALETTE	Caroline	CLG LOU GARLABAN MARSEILLE	OUI

À titre indicatif, l'ancienneté moyenne de corps des ADJAENES promus est de : 19 ans et 4 mois.

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



EAFC/24-1012-217 du 17/06/2024

**APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - CNR POLE
INNOVATION/EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUES**

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, enseignants du 2nd degré, professeurs documentalistes, CPE, personnel de direction, conseillers pédagogiques, formateurs académiques

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille, installée à l'EAFC, recherche des personnels susceptibles de suivre des équipes pédagogiques des écoles, collèges ou lycées engagées dans les projets du Conseil National de la Refondation « Notre école, faisons-la ensemble », projets potentiellement innovants ou expérimentaux.

La cellule CARDIE est pleinement intégrée à l'Ecole Académique de la Formation Continue. Ses actions constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, comme du développement professionnel des acteurs de l'éducation. Elle interagit régulièrement avec les services du rectorat et des DSDEN.

Profil recherché : l'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un *ami critique*, un *conseiller*, un *facilitateur*, un *formateur*, un *tuteur*, ...

Il est aux antipodes d'une posture de juge ou de contrôleur. A l'écoute des équipes, il sait repérer et valoriser le travail amorcé, faciliter la tâche des équipes, les aider à formuler leurs besoins, répondre à des appels à projet, les mettre en réseau avec d'autres établissements travaillant sur les mêmes problématiques ou voisines. Expert dans la méthodologie de projet, dans la veille digitale/Internet et dans la communication, l'accompagnateur n'est pas à l'origine du projet et ne donne pas de solutions clés en main. En revanche, il chemine avec les équipes, leur propose des pistes, les expérimente avec elles. Il n'évalue pas le travail réalisé, mais donne aux équipes des outils pour s'engager dans une auto-évaluation et une régulation réfléchie de leur action.

L'accompagnateur contribue par ailleurs à l'enrichissement collaboratif et au développement professionnel des autres membres de la cellule. Il pourra également prendre part à l'élaboration de ressources publiables. Une maîtrise des outils numériques est conseillée.

Conditions d'exercices : il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.

Les projets à accompagner sont ceux portés à la connaissance des interlocuteurs académiques et départementaux du Conseil National de la Refondation « Notre école faisons-la ensemble ».

Pour mener à bien ces suivis de projets, les néo-accompagnateurs seront préalablement formés durant une journée au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En coordination avec le pôle innovation de la CARDIE, chaque projet suivi fait l'objet de quatre demi-journées d'accompagnement en binôme sur une année glissante. Un accompagnateur suit entre deux et quatre projets, dans les créneaux horaires en dehors de ses obligations réglementaires de service.

Les accompagnateurs bénéficient d'une indemnité sous forme de part fonctionnelle et d'un ordre de mission permanent. Pour toutes les rencontres, tout déplacement (formation ou accompagnement) fera également l'objet d'une convocation officielle de l'EAFC.

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

Campagne d'inscription : du 17 juin au 9 septembre 2024 pour une communication de la décision au plus tard le 16 septembre.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DIEC/24-1012-1752 du 17/06/2024

INDEMNITES DE CHEFS DE CENTRES DES BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL - SESSION 2024

Références : Décret n°2012-923 du 27 juillet 2012 - Arrêté du 27 juillet 2012 paru au JO n° 175 du 29 juillet 2012

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs de centres des baccalauréats

Dossier suivi par : Mme NICCOLINI-AUDEON - Tel : 04 42 91 72 86 - Mail : nathalie.niccolini-audeon@ac-aix-marseille.fr

1 - Montant global des indemnités

Le montant global des indemnités est calculé sur la base du nombre de journées pendant lesquelles se déroulent des épreuves, convocables par le rectorat, ainsi que du nombre de candidats journalièrement affectés au centre d'examen.

En application de l'article premier de l'arrêté du 27 juillet 2012 le montant journalier de l'indemnité est déterminé sur la base suivante :

- de 1 à 600 candidats : 173 euros
- au-dessus de 600 candidats : 230 euros

Pourront également être décomptées en supplément, sur la base de 173 euros dans la limite de trois, les journées nécessaires aux différentes opérations exigées par l'organisation de l'examen. Seront pris en compte le nombre de candidats et de jurys affectés et les sujétions particulières.

Les chefs de centre des baccalauréats général, technologique et professionnel ne doivent compléter qu'un seul état. Pour les doubles entités (LP-SEP et LGT), je vous remercie de bien vouloir noter le numéro RNE sur les déclarations correspondantes.

2 - Répartition des indemnités entre le chef de centre et les personnels de l'établissement

En fonction des sujétions et des responsabilités effectivement assumées et sur proposition du chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen, l'indemnité sera répartie entre le chef de centre et les personnels de l'établissement qui ont participé aux opérations liées à l'organisation de l'examen du baccalauréat.

A cet effet, les annexes 1 et 2 devront m'être adressées **en un seul exemplaire soit par courrier, soit par mail le 10 juillet 2024 dernier délai.**

Il est à noter que les personnels indemnités lors des sessions précédentes mais non rémunérés par le rectorat devront transmettre :

- en cas de changement d'adresse : un justificatif de domicile récent
- en cas de changement de domiciliation bancaire, un nouveau relevé d'identité bancaire avec adresse

J'attire votre attention sur la **situation des personnels qui sont amenés à changer de situation au 1^{er} septembre : mutation hors académie, départ à la retraite.** Il est indispensable que les documents nous parviennent dans le délai indiqué afin de permettre la mise en paiement avant l'arrêt de la rémunération.

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille



REPARTITION DES INDEMNITES DE CHEFS DE CENTRES

Session 2024

Nom du centre d'examen :

RNE :

	Nom prénom	Pourcentage
Chef de centre		
Autres personnels		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
	TOTAL	100 %

Le décompte du nombre de candidats par jour d'épreuve est effectué par la DIEC par extraction de l'application informatique CYCLADES,

Le

Cachet et signature du chef de centre



DIEC/24-1012-1753 du 17/06/2024

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - SESSION 2024 : EPREUVES ORALES DE CONTROLE

Références : Décret n°2021-1524 du 25-11-2021 - Arrêté du 25-11-2021 - Note de service DGESCO du 31-12-2021

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat

Dossier suivi par : Mme ALIOTTI - Tel : 04 42 91 72 87 - christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr - Mme JACQUET - Tel : 04 42 91 72 20 - claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr

Depuis la session 2022, les modalités des épreuves de contrôle du baccalauréat professionnel ont été modifiées.

En effet, dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2021 précités ont pour objectifs :

- D'affirmer la valeur certificative du diplôme de baccalauréat professionnel pour l'accès au marché du travail et aux études supérieures
- De souligner l'importance de valider un niveau suffisant dans le domaine professionnel pour accéder à l'épreuve de contrôle qui porte, elle, sur des compétences générales et transversales
- De redéfinir les modalités d'accès aux épreuves de contrôle de baccalauréat professionnel en cohérence avec l'écriture des référentiels du diplôme en bloc de compétences
- De rapprocher les dispositifs de rattrapage du baccalauréat professionnel avec celui du baccalauréat général et technologique
- De rendre plus lisibles les modalités d'évaluation et les critères de notation pour les candidats et les enseignants.

Vous trouverez ci-après les informations organisationnelles de la session 2024.

1. Conditions pour se présenter à l'épreuve orale de contrôle

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10/20 ET une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel.

De quelle manière le candidat est convoqué à l'épreuve orale de contrôle ?

- La convocation du candidat à l'épreuve orale de contrôle se trouve sur sa convocation initiale. Le candidat est tenu de consulter les résultats sur CYCLADES dès le **8 juillet 2024 à 12 heures** pour vérifier s'il réunit ou non les conditions pour se présenter à l'épreuve de contrôle.
- L'épreuve orale de contrôle se déroulera le **10 juillet 2024** dans l'établissement indiqué sur la convocation initiale. C'est ce dernier qui établit l'ordre de passage des candidats. Les résultats seront publiés sur Cyclades à partir du **11 juillet 2024 à 14h**.

A l'issue des résultats, le candidat devant se présenter à l'oral de contrôle, doit prendre contact avec son établissement de formation ou le centre épreuve de contrôle afin de faire connaître son choix pour la 1ère sous-épreuve.

2. Centres d'épreuves orales de contrôle

Liste des centres

Centre épreuve (nom)	Centre épreuve (ville)
LPO PAUL ARENE	SISTERON
LPO EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE
LP LOUIS BLERIOD	MARIGNANE
LP CHATELIER	MARSEILLE 3
LP FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8
LP JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE 10
LPO ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE
LP ARISTIDE BRIAND	ORANGE
LPO RENE CHAR	AVIGNON

Mise à disposition de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve

La liste des candidats et les listes d'émargement seront accessibles dans CYCLADES le **8 juillet 2024 à partir de 15h**.

3. Forme de l'épreuve

L'épreuve orale de contrôle prend la forme de deux interrogations orales d'une durée de 15 minutes chacune précédées d'une préparation de 15 minutes.

Il n'est pas établi au préalable de banque de sujets, ni au niveau national ni au niveau académique. Il appartient aux examinateurs de chaque sous-épreuve de l'épreuve de contrôle d'élaborer plusieurs sujets pour permettre au candidat de tirer au sort un sujet dans la discipline choisie.

Aucune photocopie d'ouvrages n'est autorisée.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

Afin de favoriser les conditions de préparation des candidats, une loge avec surveillance est à prévoir par les établissements, en plus de la salle d'examen.

Pour chaque sous-épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français), le prépare pendant 15 minutes, puis le présente à l'examinateur.

L'épreuve, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examinateur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.

L'examinateur se réfère aux critères d'évaluation définis dans les grilles annexées à la présente note de service.

L'épreuve orale de contrôle comporte 2 sous-épreuves :

- Mathématiques ou physique-chimie ou économie-gestion ou économie-droit ou prévention santé environnement, selon la spécialité concernée
- Français ou histoire-géographie et enseignement moral et civique

4. Notation

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante.

Pour ces deux sous-épreuves ayant fait l'objet d'une nouvelle évaluation à l'oral de contrôle, seule la meilleure note obtenue par le candidat est prise en compte par le jury pour le calcul de la moyenne générale.

Sont déclarés admis, après délibération du jury à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues.

Grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation sont jointes en annexes de la présente note de service (annexes 1 à 5).

Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

Annexe 1 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'économie-gestion ou d'économie-droit

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet proposé:

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
<p>DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles ; - respect des consignes et des préconisations ; - sélection et traitement des informations pertinentes ; - définition de la situation/problème. 				
<p>METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHÉ DE RÉOLUTION DE PROBLÈME</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification des choix méthodologiques ; - mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé ; - rigueur et cohérence du raisonnement. 				
<p>ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse critique des résultats obtenus ; - validation des solutions proposées par rapport aux objectifs ; - traitement des difficultés rencontrées ; - formulation de propositions. 				
<p>S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - précision, clarté et structure de l'expression orale ; - pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions ; - qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé ; - maîtrise de la relation avec le jury. 				
<p>TI : très insuffisant - I : insuffisant - S : satisfaisant - TS : très satisfaisant</p>	Note :			/20

Appréciation portée par l'examineur :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 2 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de mathématiques ou de physique-chimie

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet ou exercice proposé :

Compétences	Capacités	Niveau d'acquisition			
		TI	I	S	TS
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.				
Analyser Raisonner	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental.				
Réaliser	Mettre en œuvre une méthode de résolution. Utiliser un modèle, représenter, calculer.				
Valider	Exploiter et interpréter des résultats de façon critique et argumentée. Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Mener un raisonnement logique et établir une conclusion.				
Communiquer	Rendre compte d'un résultat à l'oral en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant					Note : / 20

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 3 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de prévention – santé – environnement

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet proposé :

Cette épreuve de contrôle s'appuie sur un sujet qui permet d'évaluer les compétences analogues à celles évaluées à l'épreuve écrite. L'oral permet cependant de reformuler en interaction avec le candidat pour valoriser ses acquis.

À partir du sujet proposé, les compétences suivantes seront évaluées : Compétences évaluées	Note d'acquisition			
	TI	I	S	TS
C2 - Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée /5 points				
C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention /4 points				
C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème /5 points				
C5 - Argumenter un choix /3 points				
C6 - Communiquer à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté /3 points				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant	Note :			/20

Commentaires sur la prestation du candidat s'appuyant sur les compétences :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 4 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2^e sous-épreuve) –Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l'évaluation :

On évalue	Critères d'évaluation	Attendus	Niveau d'acquisition			
			TI	I	S	TS
Compétences d'expression orale	Le débit, le volume, l'intonation, la fluidité sont adaptés.	Expression orale audible, fluide et claire.				
	Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue précise et articulée.	Expression et posture adaptées au contexte d'énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe orale.				
Compétences de communication orale	Le candidat parvient à présenter l'œuvre ou le groupement choisi.	Présentation précise de l'œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat dialogue avec l'examinateur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial.	Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l'entretien, capacités d'autocorrection.				
Compétences de lecture et appropriation littéraire	Le candidat s'appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l'intérêt et en dégager les éléments saillants.	Présentation de quelques éléments décisifs de l'œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat montre une compréhension de ce qu'apporte l'œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif.	L'œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu'il pose.				
	Le candidat parvient à rendre compte d'une implication personnelle, d'une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans sa réflexion.	Le choix de l'œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu'il s'est approprié l'œuvre ou les textes lus et peut le(s) mobiliser.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant						Note : /20

On valorise :

- la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l'ensemble du thème du programme, à partir de l'œuvre ou du groupement de texte choisi ;
- l'approfondissement du propos au fil de la prestation et de l'entretien ;
- la mobilisation du travail mené en classe ;
- l'analyse, au service de la réflexion, d'expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

Appréciation portée par l'examinateur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examinateur :

Annexe 5 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2^e sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet tiré au sort : histoire ou géographie (barrer la mention inutile).

Question posée en EMC lors de l'entretien avec le candidat :

.....

.....

.....

Compétences (à partir du tableau des compétences définies dans les programmes d'enseignement*)	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.				
S'approprier les démarches historiques et géographiques.				
S'exprimer de manière claire et présenter son propos de façon organisée.				
Mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter de manière cohérente et étayée.				
	Note :			/20

TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant

* Le professeur se reportera aux programmes pour disposer des détails des items de compétences, de même pour les repères et notions qui sont définis dans chaque thème des programmes d'histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale Académique de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

DRAESRI/24-1012-8 du 17/06/2024

**APPEL A CANDIDATURES : CHARGE(E) DE MISSION DIFFUSION DE LA CULTURE
SCIENTIFIQUE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme GALAND, directrice du service de la DRA-ESRI - Tel : 04 42 91 71 45 - Mél :
ce.draesri@region-academique-paca.fr

1 poste de chargé(e) de mission diffusion de la culture scientifique est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2024 au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Laurent NOE, Secrétaire Général de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur*



FICHE DE POSTE :

Chargé(e) de mission « culture scientifique » au sein de la direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DRA-ESRI)

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Chargé(e) de mission du Pôle Recherche et Innovation
- Grade(s) souhaité(s) : Professeur certifié ou agrégé
- Statut du poste : décharge
- Nature du poste : titulaire

II. Régime indemnitaire :

- IFTS : 300€

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : France, Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence
- Lieu d'affectation : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
- Service d'affectation : Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DRAESRI)

IV. Environnement de l'emploi :

Constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) est placée sous l'autorité du recteur de région académique, qui est également le recteur de l'académie d'Aix-Marseille. Depuis le 1er janvier 2020, le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est doté d'attributions spécifiques tendant à accroître la cohérence des politiques éducatives pilotées à l'échelle du territoire régional. Afin de lui permettre de disposer des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques, des services régionaux ont été créés au sein de la région académique, parmi lesquels la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (DRAESRI).

La DRAESRI est constituée de 3 pôles : Le contrôle et l'accompagnement des établissements, l'appui à la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et le pôle recherche et innovation.

Le ou la chargé(e) de mission, sous l'autorité de la directrice et en lien avec le Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), contribue aux missions du pôle Recherche et Innovation pour les missions de « diffusion de la culture scientifique » et les relations « Science & Société » de la Direction :

- Accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, et veiller à leur articulation avec la stratégie nationale. Assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'Etat dans ce domaine.
- Créer, mettre en œuvre et accompagner les partenariats en matière de culture scientifique auprès des universités, des organismes de recherche et des acteurs publics et privés du domaine.
- Accompagner et diffuser en réseau la stratégie « Science avec et pour la société » dans la région académique.
- Contribuer à la valorisation des acteurs impliqués dans le réseau « Science et société », accompagner la labellisation des projets.
- Initier et/ou assurer le suivi des actions de culture scientifique.
- Communiquer auprès du public scolaire les actions de culture scientifique et/ou relevant de la stratégie



« Science et société »

V. Description de la fonction :

Sous l'autorité de la directrice, le ou la chargé(e) de mission rattaché(e) au pôle « Diffusion de la culture scientifique » et « Science et société » :

- met en œuvre et suit la Cordée de la réussite régionale « Réussir avec les sciences » en partenariat avec AMU et UCA ;
- conçoit et met en œuvre des actions de culture scientifique en partenariat avec l'ESR ;
- collabore à la conception d'actions proposées par l'ESR et contribue à leurs mises en œuvre ;
- collabore à la mise en œuvre d'une partie du Plan Académique de Formation (PAF) de la DRAESRI ;
- organise et réalise des visioconférences nationales destinées aux publics des 2nd et 1^{re} degré, à l'occasion de rendez-vous nationaux ou à l'initiative du pôle ;
- aide à la mise en œuvre d'actions de sciences participatives émanant d'organismes de recherche ;
- contribue à l'organisation de concours scientifiques émanant de l'ESR ;
- répond aux sollicitations des établissements ou des enseignants du second degré pour bénéficier d'un partenariat avec l'ESR ;
- participe au pilotage et à l'organisation de la « Fête de la science » ;
- participe à la cellule académique de pilotage de CSTI, en lien avec le CAST ;
- sert de relai pour l'ESR auprès des établissements scolaires ;
- assure une veille et valorise l'actualité de la culture scientifique ou relevant du domaine « Science et société » ;
- assure la communication auprès du réseau « Science et société ».

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Aptitudes : grandes capacités d'adaptation, d'organisation, de rigueur, des qualités relationnelles, le goût du travail d'équipe, la capacité à rendre compte.

Savoirs : des connaissances de l'enseignement supérieur et de la recherche, du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche sont souhaitées. De bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction sont nécessaires. Avoir une expérience en tant que formateur est un plus. Avoir une expérience en tant que chef de projet dans le domaine de la culture scientifique est aussi souhaité.

Compétences : Une très bonne maîtrise des outils informatiques, notamment tableur et outils collaboratifs, ainsi que les outils de communication sont indispensables. Permis B

VII. Contraintes particulières :

Ce poste requiert de la disponibilité et implique des déplacements.

Procédure pour candidater :

Curriculum Vitae et lettre de motivation à envoyer au plus tard le 03 juillet 2024 à l'attention de Mélanie GALAND à l'adresse mail suivante : ce.draesri@region-academique-paca.fr
DRAESRI, rectorat d'Aix Marseille, place Lucien Paye, 13 621 Aix en Provence Cedex 1



SVS/24-1012-224 du 17/06/2024

COMPOSITION DE LA COMMISSION INSTRUCTION EN FAMILLE (IEF)

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. BUTTNER - Chef du pôle contentieux et droit scolaire - Tel : 04 42 91 75 08 -
yann.buttner@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté portant composition de la commission prévue à l'article R.131-11-10 du Code de l'éducation

Signataire : Benoit DELAUNAY, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Arrêté portant composition de la commission prévue à l'article

R. 131-11-10 du Code de l'éducation

Vu les articles L. 131-1 et suivants du Code de l'éducation

Vu les articles R. 131-11 et suivants du Code de l'éducation

Le recteur de la région académique PACA, recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

Chancelier des Universités

ARRETE

Article 1^{er} - La commission d'appel relative aux refus d'autorisation d'instruction dans la famille de l'académie d'Aix-Marseille en application des dispositions R. 131-11-10 du Code de l'éducation est présidée par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2 - La commission mentionnée à l'article 1er est composée comme suit:

Le recteur ou sa représentante : Mme Corinne MARTIN, IA-IPR IEF

Au titre des IEN - M. François AZIZ, IEN IEF ou sa suppléante : Mme Dominique PAPON, IEN IEF

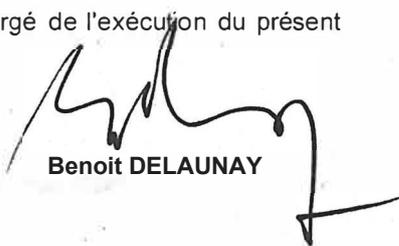
Au titre des IA-IPR- M. Pierre RIGAT, IA-IPR ou sa suppléante: Mme Corinne TRAN, IA-IPR

Au titre des médecin de l'éducation nationale - Mme Fabienne CALLOUE, MCTR ou sa suppléante : Mme Danielle DEGREMONT, MCTR adjointe

Au titre des conseillers techniques de service social - Mme Muriel DESHAYES, CTSSR

Article 3 - Les membres mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont nommés pour une durée de deux ans.

Article 4 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Benoit DELAUNAY

Aix en Provence le 5 juin 2024